

Conseil municipal de la commune de Janaillat
Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023

Etaient présents : M. DUBREUIL Raymond, M. RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme MOREAU Corinne Mme DELPRATO Emilie, M. BETOUX Frédéric, M. BEAUVAIS Christian, Mme MARITAUD Laure, Mme DUBAR Bérengère.

Pouvoirs : M. BEAUVAIS Christian donne pouvoir à Mr DUBREUIL Raymond

Secrétaire de séance : Mme MARITAUD Laure

Date de convocation : 18 septembre 2023

Ordre du jour :

- Délibérations :

Modification de contrat (horaires)

DETR 2024 – Routes

Conduite d'eau La Combe – Lafaye

- Questions diverses

M. le Maire demande aux membres le retrait de la délibération conduite d'eau La Combe- Lafaye. En effet, le devis attendu n'est pas encore parvenu à la mairie.

Les membres du Conseil municipal acceptent le retrait de cette délibération.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00. Il annonce le nom des personnes absentes et énumère les différents pouvoirs.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 9 conseillers présents et 10 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

Validation des procès-verbaux du 9 juin 2023 et du 3 août 2023

M. le Maire soumet au vote les procès-verbaux des séances du 13 mars et 11 avril. Les corrections demandées seront apportées avant diffusion.

Il est demandé que les PV soient mis au format PDF pour envoi aux membres, ce qui facilitera l'ouverture.

Les membres du Conseil municipal approuvent les deux procès-verbaux tels que présentés.

 **Modification de contrat**

M. le Maire explique aux membres qu'en raison de nombreuses évolutions du métier de secrétaire de mairie, la charge de travail de cette dernière augmente et le temps imparti au secrétariat (à peine une douzaine d'heures compte tenu de la tenue de l'agence postale communale est loin d'être suffisant.

Outre le changement de nomenclature budgétaire le 1^{er} janvier prochain, la gestion des dossiers communaux est de plus en plus lourde, nécessite des réunions et des formations et les élus ne peuvent tout gérer. Janaillat est également mairie de formation des secrétaires de mairie du centre de gestion, ce qui est une reconnaissance de la qualité du travail effectué mais également chronophage.

Pour toutes ces raisons, M. le Maire propose de créer un poste à temps complet, sachant qu'une partie de ce temps est dédié à l'agence postale communale.

Mme Moreau demande s'il faut vraiment 35 h 00. M. le Maire lui indique que cela lui semble nécessaire.

Mme Maritaud ajoute qu'une commune de cette taille ne peut fonctionner sereinement avec aussi peu d'heures de secrétariat.

M. le Maire propose ensuite d'augmenter les amplitudes d'ouverture du public. M. Morandea indique qu'à l'heure actuelle, le secrétariat est fermé au public. Il propose de conserver ces dispositions de façon à laisser du temps hors présence du public.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent la création d'un poste de secrétaire de mairie à temps complet.

Contre : 0

Abstention : 1 Mme Moreau

Pour : 9

DETR 2024 - Routes

Dans le cadre du dossier DETR 2024, Evolis demande les métrages à prévoir.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la réfection de portions des routes suivantes :

- Souliers
- Bellesauve
- Masfaraud
- Les Buis
- Bonnefond

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Conduite d'eau La Combe - Lafaye

Délibération retirée de l'ordre du jour.

Le coût du changement de cette conduite devrait cependant être minoré par des subventions.

Questions diverses

- Chloration

Les travaux sont terminés, il reste un branchement photovoltaïque à effectuer à Souliers et à Coeurgne. Les branchements Enedis seront mis en service après établissement des certificats de conformité.

Le Conseil Départemental a fait parvenir un mail indiquant un changement du règlement eau potable. Les conditions et les bénéficiaires des aides dans ce domaine vont évoluer.

Les factures d'eau potable devraient parvenir prochainement aux usagers.

- Eglise

Les travaux devraient débuter en janvier 2024 et selon les intervenants, les délais seront respectés.

La commune devrait bénéficier d'un financement DETR, d'une aide de 15 000 € du Conseil Départemental et l'appel aux dons de la Fondation du Patrimoine a permis de récolter, à ce jour, plus de 6 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 21 h 40.

- Amendes de police

La répartition de la dotation se fait, depuis cette année, au niveau départemental. En fonction des subventions, des panneaux seront acquis. Outre les panneaux disparus, seront mis en place ceux de La Pierresolle, les Mâts, les Buis, Souliers de façon à harmoniser les orthographes de ces derniers.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,
Raymond DUBREUIL



La secrétaire de séance,
Laure MARITAUD

